



ODDO BHF
ASSET MANAGEMENT

POLITIQUE
*d'investissement
responsable*

JUIN 2022

INTRODUCTION



L'industrie de la gestion d'actifs est un secteur clé contribuant à la transition de nos sociétés vers un modèle de fonctionnement plus durable, dans lequel la transition écologique, le réchauffement climatique, une gouvernance équitable et les impacts sociaux ont toute leur place. Cette conviction anime la démarche de ODDO BHF Asset Management - ODDO BHF AM représente la marque unique sous laquelle ODDO BHF Asset Management SAS (France), ODDO BHF Asset Management GmbH (Allemagne), ODDO BHF Asset Management Lux (Luxembourg) et METROPOLE Gestion opèrent - en faveur de l'investissement durable depuis 2006. Depuis nos premiers engagements, les problématiques sociales et environnementales ont pris une acuité encore plus importante. Une finance plus durable, perçue comme une exception il y a encore quelques années

est désormais largement adoptée par l'action économique et est devenue une source riche d'opportunités d'investissement pour nos clients. En quelques années, nous avons développé une approche cohérente, forte et ambitieuse sur la durabilité à travers nos capacités d'investissement et les solutions offertes à nos clients sur différentes classes d'actifs.

La qualité et la fiabilité de notre méthodologie ESG sont reconnues par la labellisation de nos fonds certifiés par des organismes indépendants en matière de finance durable (FNG en Allemagne, ISR en France, Towards Sustainability en Belgique). En tant qu'investisseur, nous sommes responsables vis-à-vis de nos clients de la finalité de nos investissements et de leur impact sur l'économie et la société dans sa globalité.

Nous souhaitons être un leader du secteur en finance durable, notamment dans la manière dont nous intégrons les critères ESG dans nos processus d'investissement. L'engagement actionnarial et le dialogue avec les parties prenantes sont également des piliers essentiels de notre stratégie, car nous considérons que l'exercice de droits de vote, le dialogue et l'engagement font partie intégrante de notre responsabilité en tant qu'investisseur actif.

Nous structurons notre vision durable autour de 4 AXES DE DÉVELOPPEMENT ET DE PRIORITÉ

ACCENT SUR LE CAPITAL HUMAIN

1

Nous nous efforçons de soutenir les investissements qui offrent des avantages durables à l'économie, à l'environnement et à la société. L'accent mis sur la gestion du capital humain est crucial pour encourager l'innovation, garantir l'équité sociale et favoriser les engagements en matière de durabilité.

DEVOIR DE DURABILITÉ ENVERS LES CLIENTS

2

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, nous avons le devoir envers nos clients de continuellement progresser sur les questions liées à la durabilité. Nous avons à cœur de fournir à nos clients une image claire des opportunités et des défis liés au développement durable. Notre indépendance permet à nos équipes d'être réactives, flexibles et innovantes afin de proposer des solutions d'investissement spécifiques qui permettent à nos clients de mieux remplir leurs objectifs financiers et de durabilité.

VISION DE LONG-TERME

3

Nous renforçons constamment l'intégration de la durabilité dans nos processus d'investissement afin de mieux gérer le risque systémique et de créer de la valeur en sélectionnant des entreprises qui seront en mesure de jouer un rôle dans le monde de demain. La pertinence de la stratégie, de la structure de gouvernance et du potentiel d'innovation des entreprises est particulièrement importante pour identifier des opportunités durables.

La stabilité de nos équipes de gestion permet de bénéficier d'une grande proximité avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, et garantit un dialogue de confiance et régulier pour progresser sur les questions liées à la durabilité.

Nous sommes convaincus que l'union fait la force. Notre adhésion à Finance for Tomorrow ou à la Fondation Finance for Biodiversity, entre autres, nous permet d'agir collectivement sur des défis clés pour favoriser une transition positive vers un avenir plus durable.

CORPORATE GOVERNANCE

4

La fiabilité et la consistance de nos pratiques et de nos engagements sont essentielles pour garantir une approche durable. Ainsi, nous avons défini une structure de gouvernance dédiée avec 3 comités ESG qui rapportent directement au comité de direction global de ODDO BHF AM rassemblant des représentants des principaux départements.

Guidée par ces valeurs, ODDO BHF AM définit son approche durable sur trois piliers fondamentaux :

1. LES EXCLUSIONS

En 2021, nous avons mis à jour notre politique d'exclusion pour appuyer davantage notre engagement sur le volet environnemental en excluant des secteurs dont le modèle de développement économique nous semble contraire à nos objectifs en matière de finance durable. Ainsi, nous avons défini une base commune d'exclusions introduisant des seuils évolutifs pour suivre une approche de transition.

2. L'INTÉGRATION ESG

Nous avons adopté une approche hybride s'appuyant d'une part sur une méthodologie développée en interne pour la notation ESG d'entreprises et de Souverains et d'autre part sur la recherche de providers de données externes tel que MSCI. Cette approche a un impact sur la construction du portefeuille d'une grande partie de nos stratégies à travers toutes les classes d'actifs : actions, obligations, gestion diversifiée, private equity et dette privée.

3. L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Notre équipe ESG rencontre plus de cent entreprises chaque année pour aborder leurs efforts en termes de développement durable. Les équipes d'investissement et l'équipe ESG collaborent sur des processus d'engagement et s'assurent que la politique de vote de ODDO BHF AM intègre nos préoccupations environnementales, sociales et de bonne gouvernance.



SOMMAIRE

INTRODUCTION 2

01 NOTRE APPROCHE DURABLE 7
Notre approche durable en matière d'investissement 8
Notre organisation de l'investissement 14

02 EXCLUSIONS 19

03 MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE ET DE NOTATION ESG 23
Notre modèle ESG interne pour les entreprises 24
Notre modèle ESG interne pour les Souverains 28

04 ENGAGEMENT ACTIONNARIAL 33

05 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET BIODIVERSITÉ 41
Risque climatique 43
Risques liés à la biodiversité 47

06 REPORTING ET TRANSPARENCE 49

07 POLITIQUE DE BONNE GOUVERNANCE 53
Principes de base de gouvernance 54
Évaluation de la bonne gouvernance 56

08 LEXIQUE 59



01

Notre approche DURABLE

Chez ODDO BHF AM, nous définissons l'investissement durable comme une combinaison d'approches d'investissement traditionnelles et de caractéristiques ESG, qui a pour objectif de limiter les risques et d'améliorer la performance sur le long terme. En effet, les problématiques relatives à la durabilité, qui vont de la gouvernance du conseil d'administration d'une société à la gestion de son capital humain en passant par les risques et opportunités climatiques, ont une incidence financière indiscutable.

Au sein de ODDO BHF AM, nous fournissons à toutes nos équipes d'investissement les données et les informations nécessaires afin qu'elles soient valablement informées des problématiques en termes de durabilité. Nos équipes d'investissement en gestion active sont ainsi en mesure d'intégrer des informations liées à la durabilité dans leurs processus d'investissement, en minimisant ou en valorisant ces informations selon leur pertinence, comme ils le feraient pour toute autre donnée financière. Nous avons également mis en place des modèles de gouvernance, des systèmes et des processus spécifiques afin de renforcer notre approche.

Notre approche durable EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Notre approche s'appuie sur trois piliers fondamentaux :

- Les exclusions
- L'intégration ESG
- L'engagement actionnarial

1 EXCLUSIONS

- **Politique d'Exclusion** de ODDO BHF AM:
 - Socle commun d'exclusion
 - Exclusions sectorielles spécifiques
 - Exigences des labels européens
 - Exclusions spécifiques à la nature des obligations vertes

2 INTÉGRATION ESG

- **Méthodologie propriétaire** de notation ESG (échelle de notation de 1 à 5) utilisée pour la construction des portefeuilles actions et obligations
- **Modèle interne pour les entreprises** basé sur la **recherche interne et de nombreuses sources de données ESG**
- **Modèle ESG interne pour les Souverains** couvrant 65 pays et l'Union européenne

3 ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

- **Dialogue régulier** avec les entreprises de nos univers d'investissement sur des sujets ESG
- **Engagement individuel** avec les entreprises sur des sujets ESG
- **Engagement collaboratif** sur des trajectoires de changement positif liées à la transition climatique, écologique et juste
- **Politique de Vote** ODDO BHF AM incluant un module de scorecard climatique
- **Remontée de l'information** si l'engagement n'aboutit pas après 18 à 24 mois (engagement collaboratif, vote d'opposition à l'AGA, exclusion de l'univers d'investissement ou désinvestissement).



Sur la base de ces trois piliers, nous nous engageons à renforcer notre couverture ESG dans la gestion de nos portefeuilles, comme l’illustre le tableau suivant :

CHAMP D'APPLICATION DES POLITIQUES ET DES PROCESSUS ESG DE ODDO BHF AM

		Fonds ouverts Art. 6 SFDR	Fonds ouvertsx Art. 8-9 SFDR	Fonds dédiés et mandats Art. 6 SFDR	Fonds dédiés et mandats Art. 8-9 SFDR
Politique d'exclusion	Socle commun	✓	✓	~	✗
	Exclusions sectorielles spécifiques	~	~	~	~
Intégration ESG	Modèle ESG propriétaire <i>Univers d'investissement européen</i>	✗	✓	✗	✓
	MSCI ESG Research <i>Univers d'investissement global</i>	✗	✓	✗	✓
Engagement actionnarial	Dialogue	~	✓	~	✓
	Engagement individuel	✗	✓	✗	✓
	Engagement collaboratif	~	✓	~	✓
	Vote <i>Seuil minimum</i>	✓	✓	~	~

Oui
 Partiellement
 Non

CLASSIFICATION SELON LA RÈGLEMENTATION SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION) DE L'UE

Le règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) est un ensemble de règles européennes qui visent à accroître la lisibilité, la comparabilité et la transparence du profil de durabilité des fonds, au bénéfice des investisseurs finaux.

ARTICLE 6

L'équipe de gestion n'intègre pas de critères de durabilité dans les processus d'investissement.

ARTICLE 8

L'équipe de gestion intègre des caractéristiques ESG (environnementaux et/ou sociaux et/ou de gouvernance) dans son processus décisionnel d'investissement. En outre, les gérants peuvent prendre en compte dans les critères de durabilité, des facteurs en lien avec les principaux impacts négatifs (« Principal Adverse Impacts – PAI »).

ARTICLE 9

L'équipe de gestion suit un objectif d'investissement durable strict qui contribue de manière significative aux enjeux sociaux ou environnementaux (ex. réduction d'émissions carbone, diversité des genres).

CADRE D'EXCLUSIONS

La politique d'exclusion de ODDO BHF AM a été mise à jour en septembre 2021. Des seuils plus restrictifs et de nouvelles exclusions d'activités et de secteurs ont été introduits, afin de prendre en compte les risques à long terme ainsi que les échanges avec nos parties prenantes : clients, ONG, collaborateurs du groupe ODDO BHF. Cette politique prend également en compte les exigences des labels de finance durable et les exclusions spécifiques aux obligations vertes.

SOCLE COMMUN DE NOS EXCLUSIONS

Notre socle commun d'exclusions s'applique à tous les fonds ouverts, quelle que soit leur classification SFDR. Pour les fonds dédiés et les mandats, le socle commun d'exclusion est appliqué systématiquement pour les nouveaux clients depuis le 1er janvier 2022, et pour les clients existants à partir de 2030. Cependant, ce socle commun est d'ores et déjà présenté aux clients existants et est appliqué sauf avis contraire de leur part.

EXCLUSIONS SECTORIELLES SPÉCIFIQUES

Les exclusions sectorielles spécifiques s'appliquent uniquement à certains fonds ouverts et dédiés, ainsi qu'à certains mandats classés en tant qu'art. 8 et 9 SFDR de l'UE, afin de respecter les règles régissant la labellisation de la durabilité de certaines de nos stratégies.

CADRE D'INTÉGRATION ESG

UNIVERS EUROPÉEN

Dans le cadre de la couverture de notre univers d'investissement européen, nous appliquons notre modèle et notre méthodologie ESG propriétaires afin d'intégrer les critères ESG dans nos processus d'investissement, et ce en conformité avec la classification des produits art. 8 et 9 SFDR de l'UE.

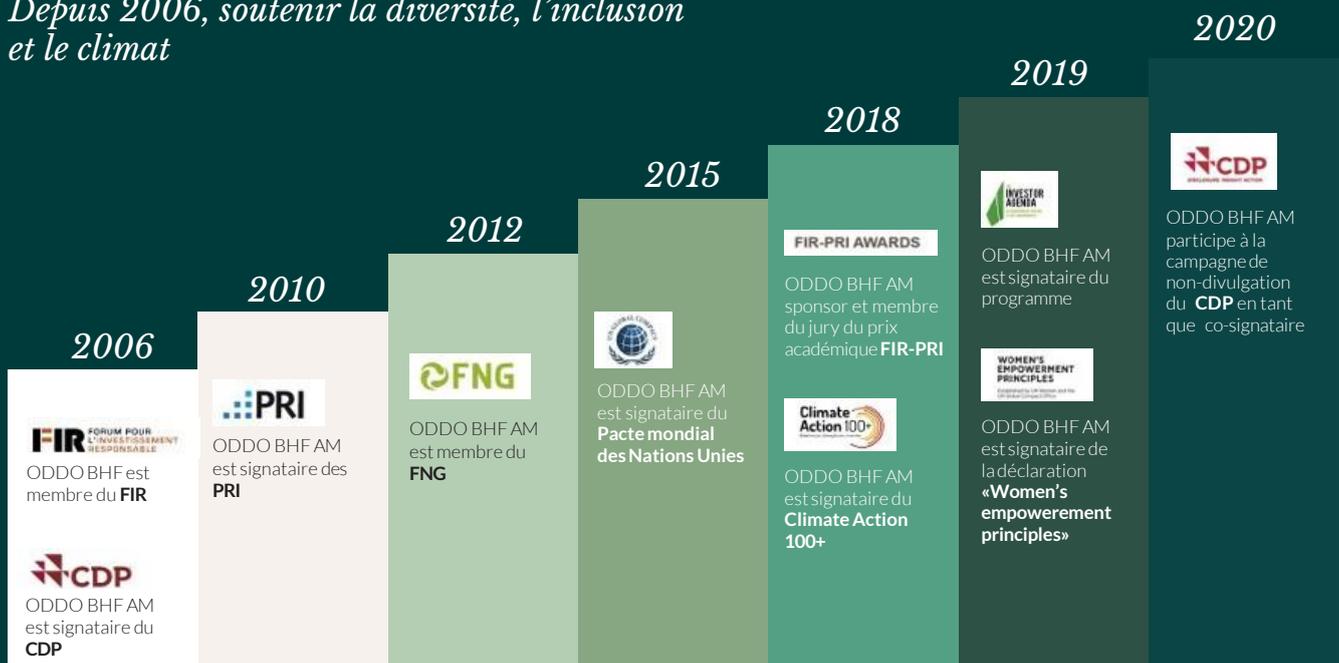
UNIVERS GLOBAL AU-DELÀ DE L'EUROPE

Pour le reste de l'univers mondial que nous couvrons, nous appuyons essentiellement sur les indications de notation de notre fournisseur de données extra-financières, MSCI ESG Research, afin d'intégrer les critères ESG dans notre processus d'investissement, et ce en conformité avec la classification des produits art. 8 et 9 SFDR de l'UE.



Notre approche durable AU TRAVERS DE NOS ENGAGEMENTS (2006-2021)

Depuis 2006, soutenir la diversité, l'inclusion et le climat



Depuis 2021, soutenir une transition juste et écologique

ODDO BHF AM rejoint et soutient le **Finance for Biodiversity Pledge**

ODDO BHF AM rejoint et soutient le groupe de travail sur la transition juste du **WBA/PRI**

ODDO BHF AM est membre de **Finance For Tomorrow**

ODDO BHF AM rejoint et soutient le conseil **EDM** pour la transparence des notations ESG



Principes en matière D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

ODDO BHF AM prend très au sérieux son rôle et son engagement en tant que gestionnaire d'actifs et gestionnaire fiduciaire. Ainsi, nous cherchons à sensibiliser aussi bien en interne qu'en externe aux questions environnementales, sociales et de gouvernance, dans l'ensemble de notre société et tout au long de la chaîne de valeur de l'investissement.

Dans ce cadre, nous engageons notamment un dialogue transversal avec diverses organisations et coalitions auxquelles nous adhérons. ODDO BHF AM s'aligne notamment en tout point sur les principes du Code de gouvernance de l'EFAMA (EFAMA Stewardship Code).

Il y a plus de 10 ans, nous avons commencé à nous engager en devenant membre du FIR (Forum de l'investissement responsable), puis, en 2010, nous avons adhéré aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), renforçant ainsi l'intégration des critères ESG à disposition des équipes de gestion de ODDO BHF AM. Depuis lors, nous avons rejoint de nombreuses coalitions, initiatives ou groupes de travail afin d'harmoniser les pratiques de durabilité, inciter les entreprises et/ou les institutions financières à faire progresser leurs politiques et leurs pratiques dans le domaine, promouvoir et former à l'investissement durable, et améliorer les données, les outils et les cadres spécifiques existants.

DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES

Nous entretenons un dialogue avec les sociétés dans lesquelles nous investissons, en mettant l'accent sur nos fonds ouverts, nos fonds dédiés et nos mandats art. 8 et 9 SFDR de l'UE. Nous rencontrons tout profil d'entreprises, et tâchons, lors de nos échanges, de nous concentrer sur les sujets les plus matériels liés à la durabilité.

ENGAGEMENT INDIVIDUEL

Nous engageons individuellement auprès d'entreprises dans lesquelles nous sommes investis, en mettant l'accent sur nos fonds ouverts, nos fonds dédiés et nos mandats art. 8 et 9 SFDR de l'UE. L'engagement va ici plus loin qu'un simple « dialogue » car nous accompagnons les entreprises dans leurs stratégies de développement durable et de transition.

ENGAGEMENT COLLABORATIF

Nous recourons également à l'engagement collaboratif avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, en particulier dans le cadre de nos fonds ouverts, de nos fonds dédiés et de nos mandats art. 8 et 9 SFDR de l'UE. En adhérant et en contribuant activement à des organisations et à des coalitions axées sur la durabilité, telles que Climate Action 100+, la Non-Disclosure Campaign de CDP, la coalition Transition Juste menée par Finance for Tomorrow et la World Benchmarking Alliance, et la plate-forme Finance for Biodiversity, nous participons aux efforts d'engagement collaboratif des investisseurs menés auprès des entreprises dans lesquelles nous sommes investis.

C'est ainsi, par exemple, que nous sommes engagés depuis 2019, dans le cadre de Climate Action 100+, avec Arcelor Mittal. Nous avons obtenu, entre autres, leur promesse de neutralité carbone d'ici 2050, la publication d'un rapport sur le climat avec des objectifs définis en conformité avec l'Accord de Paris, ainsi qu'un investissement dans des projets portant sur la production d'acier via l'hydrogène vert.

Nous avons également mené une action d'engagement avec le soutien d'autres investisseurs auprès du groupe de biotechnologie Grifols sur la question de la protection des donneurs de plasma. Nous avons notamment demandé plus d'informations sur l'étude et le suivi de l'état de santé des donneurs, le droit à l'information et les politiques de rémunération de ceux-ci, mais aussi sur la transparence des informations collectées sur les patients et le suivi psychologique de ceux considérés à haut risque car vivant dans des situations plus précaires. Nous suivons les efforts de Grifols sur les sujets que nous avons abordés, ainsi que la publication des données manquantes et les travaux de recherche à venir sur les effets du don de plasma régulier et prolongé.

VOTES

Comme nous le détaillons dans la section 4 de ce document, nous exerçons nos votes avec l'aide de notre fournisseur de services de vote par procuration ISS. Pour les fonds disposant d'un label de finance durable, nous votons à toutes les assemblées générales. Pour tous les autres, nous votons à partir d'un seuil minimum de détention du capital des sociétés concernées. L'ensemble des détails relatifs à notre approche de vote sont disponibles dans notre politique d'engagement actionnarial.

Nous publions notre politique d'engagement actionnarial, ainsi qu'un rapport annuel présentant nos activités et nos statistiques en matière de dialogue, d'engagement et de votes.

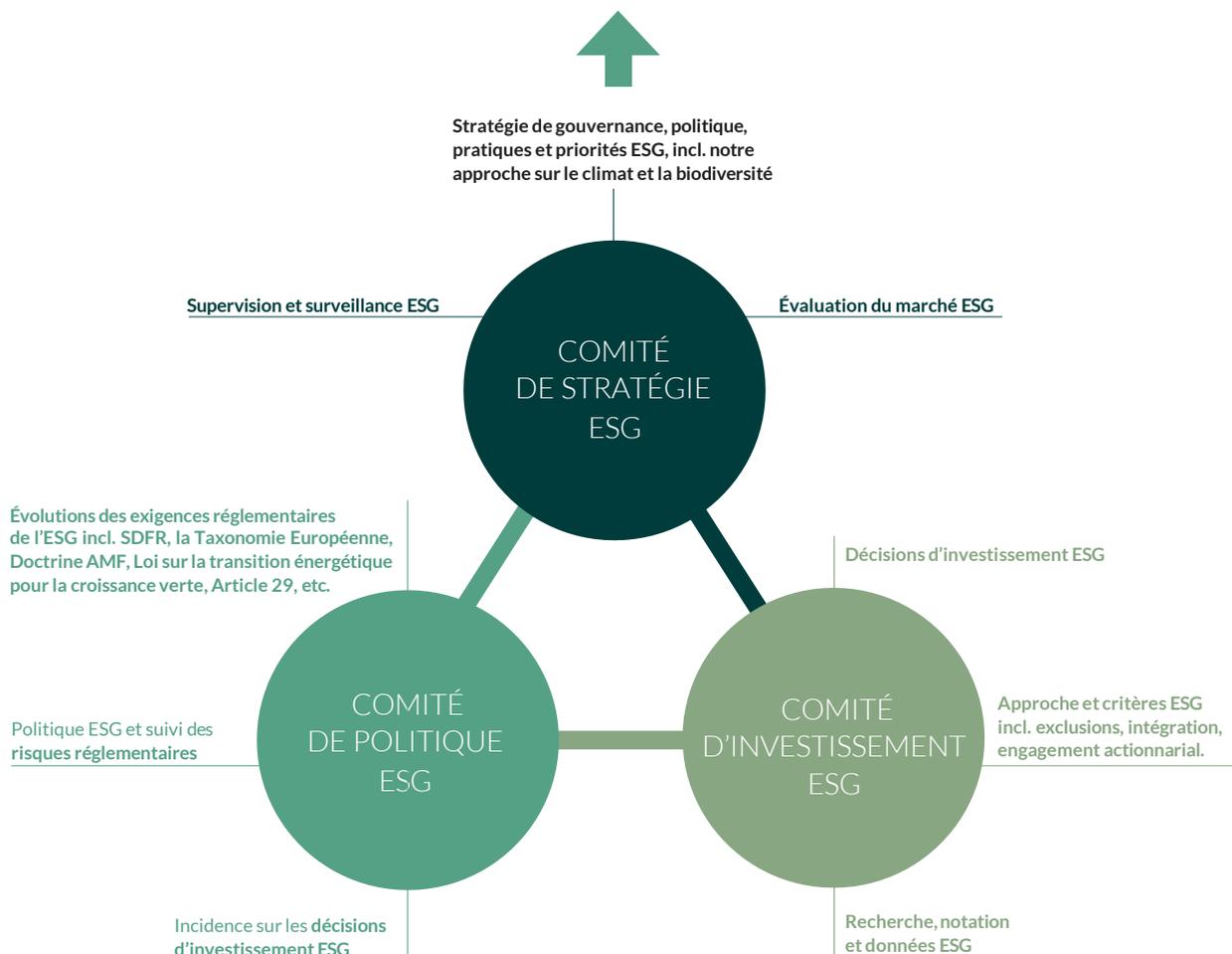
Notre organisation de l'investissement PAR RAPPORT À LA DURABILITÉ

Pour assurer le déploiement efficace de notre approche d'investissement durable, ODDO BHF AM a défini une structure de gouvernance dédiée, qui a été renforcée en 2021 sous l'effet de l'intégration croissante de la durabilité dans l'ensemble de nos activités et de nos processus.

Nous avons ainsi créé trois comités ESG interdépendants et dédiés à la « Stratégie », à la « Politique » et à « l'Investissement » afin de superviser les principales décisions et procédures liées aux enjeux et processus ESG. Toutes les décisions stratégiques en matière de durabilité sont soumises au comité exécutif de ODDO BHF Asset Management.

MODÈLE DE GOUVERNANCE ESG

Comité de Direction Globale de ODDO BHF Asset Management





LE COMITÉ DE STRATÉGIE ESG DE ODDO BHF AM

Il a été créé pour optimiser la gouvernance et le cadre opérationnel ESG, pour identifier et répondre aux évolutions et aux défis du marché liés à la durabilité, ainsi que pour assurer l'alignement avec la politique, les processus et les pratiques ESG de ODDO BHF AM. Ce comité a pour fonction essentielle de coordonner les contributions et les résultats des deux autres comités ESG, de définir notre feuille de route stratégique en matière de durabilité, et de proposer des solutions et des activités soutenant une transition climatique, écologique et juste. Le comité de Stratégie se réunit tous les trimestres et est composé de membres de ODDO BHF AM :

- le Directeur des investissements (CIO)
- la Responsable globale de la recherche ESG
- le Responsable Groupe de la Sustainability policy
- le Responsable du marketing / des produits
- les Responsables des ventes
- la Responsable du service à la clientèle
- les Responsables juridiques
- le Responsable des risques et de la conformité
- les Responsables des opérations

LE COMITÉ DE POLITIQUE ESG

Il a pour responsabilité de garantir notre alignement sur les exigences réglementaires et normatives de l'Union européenne, de la France, du Luxembourg et de l'Allemagne. Ce comité analyse l'incidence de l'évolution des exigences réglementaires sur nos produits et sur nos efforts en matière de marketing. Par exemple, ce comité a supervisé la mise en place d'un groupe de travail interne relatif à la réglementation SFDR, qui comprend des collaborateurs de toutes nos branches d'activité, ainsi que la mise en œuvre de cette même exigence réglementaire en mars 2021.

Le comité est composé de membres de ODDO BHF AM :

- la Responsable globale de la recherche ESG
- le Responsable Groupe de la Sustainability policy
- les Responsables juridiques
- le Responsable des risques et de la conformité
- des collaborateurs des équipes de gestion

LE COMITÉ D'INVESTISSEMENT ESG

Il travaille à l'intégration des facteurs ESG au sein du processus de décision d'investissement. Il traite de problématiques d'investissement complexes et relatives à la durabilité, en examinant la situation des sociétés en portefeuille sous un angle financier et de durabilité, ainsi qu'en débattant de l'incidence des processus d'intégration ESG et des implications des règles de labellisation en matière de finance durable sur les différentes stratégies d'investissement.

Ce comité garantit que nos politiques, nos processus et nos pratiques notamment en matière d'exclusion sont indépendantes, crédibles et cohérentes et s'emploie à définir les critères, les seuils et les listes d'exclusion nécessaires à la prise de décision d'investissement. Il se réunit toutes les quatre à six semaines et est composé de membres de ODDO BHF AM :

- le Directeur des investissements (CIO)
- la Responsable globale de la recherche ESG
- le Responsable Groupe de la Sustainability policy
- un analyste ESG
- des représentants de la gestion de fonds

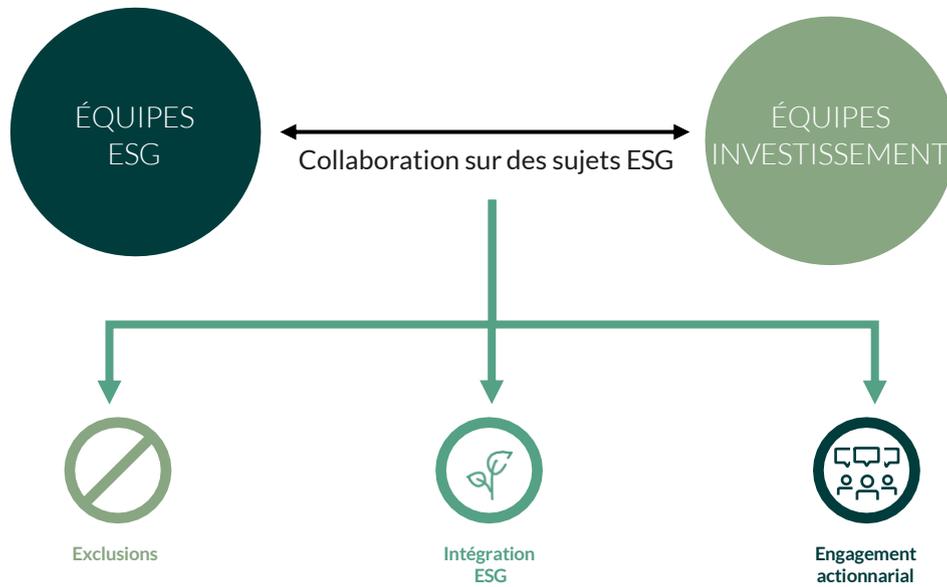
Notre équipe ESG

L'équipe ESG est composée de cinq experts aux parcours diversifiés et multidisciplinaires, dédiés à la stratégie, aux produits et aux investissements ESG. Le responsable de la recherche ESG rapporte au CEO de ODDO BHF AM et est membre du comité de direction global (GMC).

Toutes les équipes d'investissement collaborent avec l'équipe ESG pour structurer et mettre en œuvre les trois étapes systématiques de notre approche d'intégration ESG - " Exclusions ", " Intégration ESG " et " Engagement actionnarial ". L'équipe ESG est épaulée par le responsable Groupe de la politique de développement durable, chargé de mettre en œuvre une stratégie ESG commune et cohérente au niveau du groupe.

<p><i>Recherche ESG</i></p>  <p>RACHIDA MOURAHIB Responsable Globale de la Recherche ESG, Membre du Comité de Direction Globale ODDO BHF AM SAS & ODDO BHF Private Equity 20 ans d'expérience en Recherche & Stratégie ESG</p>		
<p><i>Analyste ESG</i></p>  <p>SIMONA RIZZUTO Lead Engagement Actionnarial ODDO BHF AM SAS 6 ans d'expérience en gestion d'actifs</p>	<p><i>Analyste ESG</i></p>  <p>LÉA MIOMANDRE Lead Biodiversité ODDO BHF AM SAS 3 ans d'expérience en gestion d'actifs</p>	<p><i>Analyste ESG</i></p>  <p>CAMILLE LANCESSEUR Lead Dette Durable ODDO BHF AM SAS 7 ans d'expérience en gestion d'actifs</p>
<p><i>Analyste ESG</i></p>  <p>BRYAN BARRAS Lead Droits Humains & Chaînes de Valeur ODDO BHF AM SAS 2 ans d'expérience en gestion d'actifs</p>	<p><i>Analyste Quantitatif ESG</i></p>  <p>ALEXIS PRADELLES ODDO BHF AM SAS 1 an d'expérience en gestion d'actifs</p>	
<p><i>Sustainability Policy</i></p>  <p>VALENTIN PERNET Responsable Groupe Sustainability Policy ODDO BHF AM GmbH 7 ans d'expérience en gestion d'actifs</p>		

Interaction entre l'équipe ESG ET LES ÉQUIPES D'INVESTISSEMENT



L'équipe ESG organise régulièrement des sessions de formation interne (« Teach-In »), afin de clarifier et de mieux contextualiser des sujets liés à la durabilité, la dynamique du marché, les nouvelles réglementations (SFDR, Taxonomie de l'Union européenne (UE), Décret 29 en France, Zielmarkt en Allemagne, etc.) et des thèmes liés à la finance durable. Ce programme de formation rassemble en moyenne 50 à 100 collaborateurs.





Exclusions

En 2021, ODDO BHF AM a établi une nouvelle politique d'exclusion.

Le socle commun de nos exclusions s'applique à tous les fonds ouverts gérés par ODDO BHF AM, y compris les gérants de fonds délégués au sein du groupe ODDO BHF, quelle que soit la classe d'actifs ou la région. Les fonds qui intègrent des critères ESG dans leur processus d'investissement ou qui se conforment aux exigences d'un label de finance durable peuvent appliquer des exclusions supplémentaires qui sont énoncées dans la rubrique «exclusions sectorielles spécifiques».

La politique d'exclusion clarifie également la position de ODDO BHF AM pour le cas spécifique des obligations vertes.

Notre socle commun d'exclusions traduit notre engagement à contribuer à une transition climatique, écologique et juste. Il couvre les sujets de gouvernance, ainsi que les normes et les conventions internationales sur la base du Pacte mondial des Nations Unies, les armes non conventionnelles, le charbon, le pétrole et gaz non conventionnels, l'exploration et la production de combustibles fossiles dans l'Arctique, la biodiversité, l'huile de palme et le tabac.

Investir dans l'une de ces activités sans respecter les restrictions et les contrôles spécifiques correspondants comporte des risques croissants tels que des risques réglementaires, financiers ou de réputation. De tels investissements sont également contraires à nos objectifs environnementaux et sociaux.

Socle commun D'EXCLUSION

Secteurs	Seuils d'exclusion	Activités
Pacte Mondial des Nations Unies	0	Violation des principes du Pacte Mondiale des Nations Unies
Armes non conventionnelles	0	Fabrication ou commercialisation d'armes interdites par la Convention sur les armes chimiques, le Traité d'Ottawa, la Convention d'Oslo, la version amendée et complétée de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques (les armes laser aveuglantes, les armes incendiaires et les armes à fragments non détectables) et les armes nucléaires produites par une société constituée dans un pays qui n'est pas partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (NPT)
Charbon	> 8m de tonnes ou 5% ¹	Extraction du charbon – UE et OCDE: 0% (2030), reste du monde : 0% (2040)
	> 20% ²	Production d'électricité – UE et OCDE: 15% (2024) – 10% (2026) – 5% (2028) – 0% (2030)
	0	Toute entreprise qui développerait de nouveaux projets liés à l'exploitation du charbon thermique, quelle que soit la taille du projet
Pétrole et gaz non conventionnels ⁴	> 5% ¹	Exploration-production et exploitation
Arctique	> 10% ¹	Exploration-production et exploitation de pétrole et gaz (conventionnels et non conventionnels) dans la zone Arctique
Biodiversité	> 5% ¹	Fabrication, traitement et commerce de biens de consommations basé sur l'huile de palme + violation des principes de durabilité tels qu'ils sont définis par des organismes de certification (RSPO ³)
	<i>Liste d'exclusion</i>	Entreprises dont les activités se répercutent négativement sur la biodiversité et qui ne disposent pas de stratégie claire et crédible pour la protéger > Se base sur l'historique de violations et controverses connues
Tabac	> 5% ¹	Production

1. % du CA - 2. % du mix de production ou de capacité installée - 3. Roundtable on Sustainable Palm Oil - 4. Incl. pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux

Nous utilisons MSCI ESG Research pour évaluer l'implication des entreprises dans ces activités. Parallèlement, le comité d'Investissement ESG se réserve le droit d'examiner chaque cas de controverse afin de définir une liste précise de sociétés à surveiller. La liste des secteurs et entreprises exclus est mise à jour mensuellement sur la base des outils de MSCI ESG Research, des données Urgewald pour le secteur du charbon et de nos analyses internes. La liste d'exclusion pour les armes non conventionnelles est mise à jour une fois par an.

De surcroît, des exclusions sectorielles spécifiques sont appliquées à certains fonds ouverts, fonds dédiés ou mandats, notamment pour se conformer aux règles régissant la labellisation de certaines de nos stratégies de gestion de portefeuille, ou en raison du rôle qu'ils jouent dans notre philosophie de transition. Ces exclusions spécifiques comprennent le pétrole et le gaz conventionnels, le nucléaire, les jeux d'argent, les armes conventionnelles, les OGM, l'alcool et le divertissement pour adultes.

Exclusions sectorielles

SPÉCIFIQUES

Secteurs	Seuils d'exclusion	Activités
Pétrole et gaz conventionnels	> 5% ¹	Exploration-production et exploitation
Nucléaire	> 5% ¹	Production d'énergie nucléaire, opération de sites nucléaires et extraction d'uranium
Jeux d'argent	> 5% ¹	Activités de jeux d'argent
Armes conventionnelles	> 5% ¹	Production, fabrication, entretien et vente. Entreprises régulées par un Etat qui n'a pas signé et/ou ratifié le Traité sur le commerce des armes (2014)
OGM	> 5% ¹	Production
Alcool	> 5% ¹	Production
Divertissement pour adultes	> 5% ¹	Production

1. % du CA





03

Méthodologie DE RECHERCHE ET DE NOTATION ESG

Chez ODDO BHF AM, nous cherchons à diversifier nos sources de données et de notation ESG, afin d'éviter de dépendre d'un seul fournisseur dans ce domaine car les données, la recherche et l'investissement ESG manquent encore de normes et de cadres harmonisés.

Pour l'univers d'investissement européen, nous avons ainsi développé notre propre modèle interne de recherche et de notation ESG pour les entreprises, en nous appuyant sur de multiples sources d'information, de données et de notation ESG, parmi lesquelles des publications d'entreprises, des données MSCI, ISS, CDP, Bloomberg et FactSet, ainsi que des publications de courtiers spécialisés. Pour les entreprises situées en dehors de notre univers de couverture européen, nous nous appuyons principalement sur les notations MSCI basées sur une approche best-in-class. En 2023, nous avons l'intention d'étendre la couverture de notre univers mondial en agrégeant des données alternatives supplémentaires.

Nous avons également développé un modèle ESG interne pour les Souverains rassemblant 75 indicateurs provenant de multiples sources de référence (Banque Mondiale, FMI, etc.)¹.

¹Amnesty International, Bündnis Entwicklung Hilft, Climate Watch, Convention on Biological Diversity, COP21, COP26, Financial Action Task Force, Food and Agriculture Organization, Freedomhouse, Garriga, International Energy Agency, International Labour Organization, International Monetary Fund, International Telecommunication Union, OECD, Population Reference Bureau, Program for International Student Assessment, Transparency International, UNESCO, UNICEF, United Nations, Vision of Humanity, WHO, World Bank, World Intellectual Property Organization

Notre modèle ESG interne

POUR LES ENTREPRISES



Notre modèle interne de recherche et de notation ESG a été développé en 2017 sur la base des normes et des cadres suivants:

- Les principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), dont nous sommes signataires depuis 2015.
- Les principales normes, directives et accords internationaux (Déclaration universelle des droits de l'homme, conventions de l'OIT, Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Convention des Nations Unies contre la corruption, Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales).
- Les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et leur Agenda 2030.



Le modèle est fondé sur 10 thèmes, dont 3 thèmes environnementaux, 4 thèmes sociaux et 3 thèmes de gouvernance, pour lesquels différents indicateurs sont à chaque fois mesurés. Le modèle englobe ainsi les principaux impacts négatifs sur le développement durable (« Principal Adverse Impacts – PAI »), tels que décrits dans notre déclaration sur les principaux impacts négatifs.

Les 10 thèmes de notre modèle de recherche et de notation ESG pour les entreprises, LIÉS AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Source : ODDO BHF Asset Management, 2022

Notre méthodologie ESG propriétaire accorde une grande importance aux critères de gouvernance et de capital humain, car nous considérons que ces domaines sont essentiels pour la réalisation de la stratégie, des ambitions et des objectifs d'une entreprise.



PONDÉRATION DES THÈMES

La pondération attribuée à chacune des catégories environnementale, sociale et de gouvernance est déterminée au niveau sectoriel en fonction des opportunités et des risques à long-terme.

SCORING

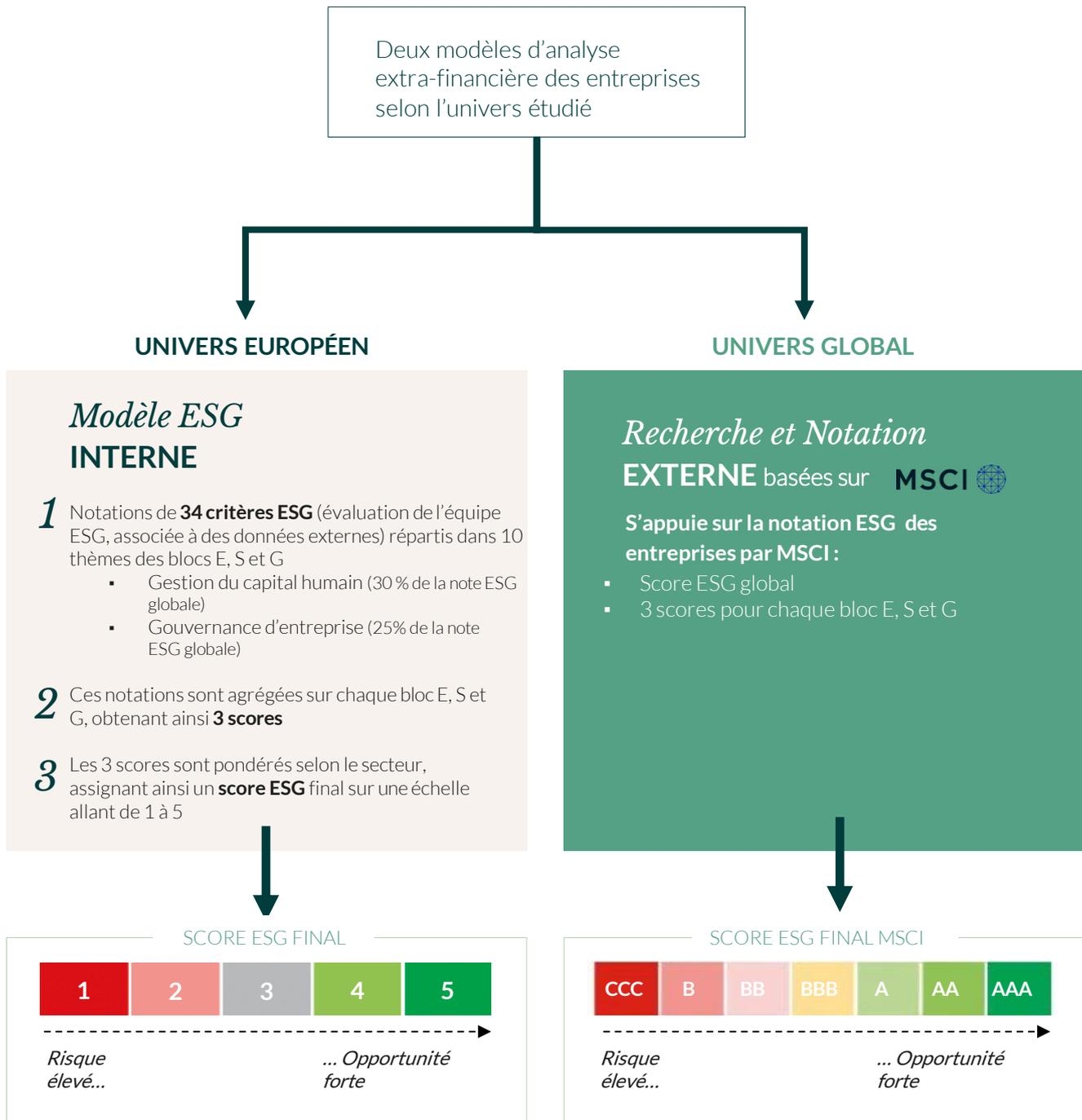
Un score sur 100 points est attribué à chacun des trois piliers – E, S et G – et un score ESG global est ensuite calculé en fonction de la pondération de chaque pilier.

Les controverses ESG sont suivies de près, sur la base des informations fournies par MSCI et de nos propres recherches, ce qui peut influencer le score ESG final attribué à chaque entreprise. In fine, nous pouvons classer les entreprises sur une échelle comprenant 5 niveaux : « Opportunité forte » (= 5), « Opportunité » (= 4), « Neutre » (= 3), « Risque modéré » (= 2) et « Risque élevé » (= 1).

MISES À JOUR

Des mises à jour de l'analyse relative aux entreprises sont effectuées chaque fois que les gérants de fonds et les analystes ESG rencontrent l'équipe dirigeante de l'entreprise concernée. Une évolution positive ou négative, telle qu'une controverse liée à un sujet ESG, peut également modifier le score d'une entreprise à tout moment.

Synthèse de notre méthodologie de recherche et de notation ESG POUR LES ENTREPRISES



Notre modèle ESG interne POUR LES SOUVERAINS



Notre modèle ESG interne pour les Souverains a été mis à jour en 2022, sur la base des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, un cadre particulièrement pertinent pour l'analyse des Souverains.

Le modèle est basé sur 4 piliers (environnement, social, gouvernance, économie) divisés en 15 thèmes. Par rapport à notre modèle ESG pour les entreprises, une dimension économique a été ajoutée avec des indicateurs prospectifs et liés à la durabilité.

Au total, 75 indicateurs sont évalués, dont 59 sont communs à tous les pays, 7 sont spécifiques aux pays à revenu élevé (RNB par habitant > 10 000 USD) et 9 aux pays à revenu intermédiaire (RNB par habitant < 10 000 USD), car tous les pays ne sont pas confrontés aux mêmes défis en fonction de leur niveau de développement.

15 Thèmes du modèle ESG interne pour les Souverains, LIÉS AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



PONDÉRATION DES THÈMES

Notre modèle ESG interne pour les Souverains vise à adopter une approche systématique et statistique. En outre, nous souhaitons éviter autant que possible l'écueil classique de l'analyse extra-financière des Souverains, à savoir l'attribution de bonnes notes aux pays à revenus élevés et de mauvaises notes aux pays à revenus modérés. Ce « biais de revenu ancré », décrit par la Banque mondiale, vient du fait que « le revenu national d'un pays imprègne toutes les mesures liées à la durabilité », par exemple l'espérance de vie dépend de ce qui peut être dépensé pour la santé. Les deux solutions proposées par l'institution pour surmonter ce problème structurel sont les suivantes : procéder à un scoring par groupe de pairs en fonction du revenu et mieux prendre en compte la dynamique, ce qui reflète les efforts récents.

Dans cette optique, notre méthodologie de notation vise à appréhender de multiples dimensions pour chaque indicateur, ce qui représente une notation « composite » basée sur une appréciation différenciée de :

- La performance absolue du pays, par rapport à tous les autres pays
- La performance relative du pays, par rapport à ses pairs en termes de revenus
- La dynamique au cours des dernières années, en intensité et en direction
- L'évolution de la dynamique elle-même, au cours des dernières années

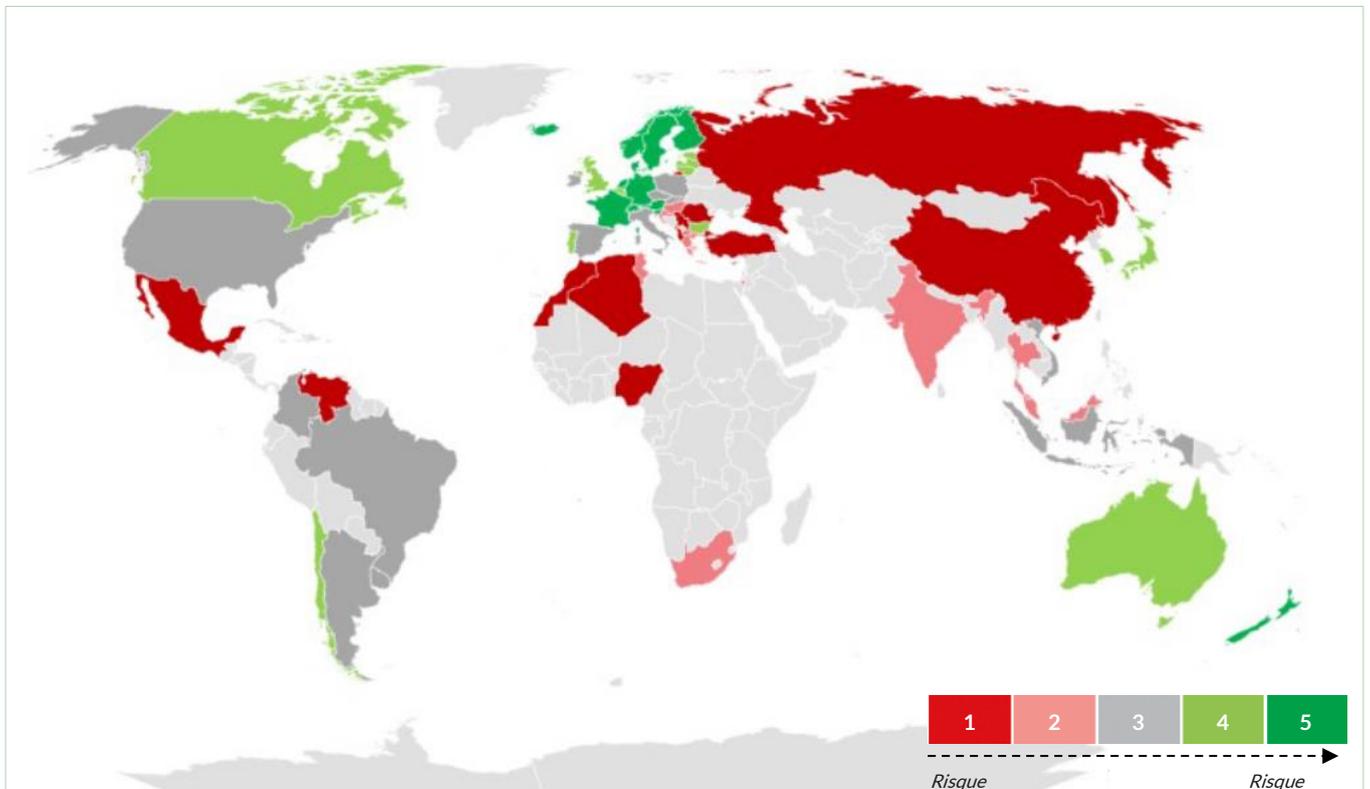
La manière dont les 4 piliers sont agrégés donne une perspective sur différents horizons temporels. Nous retenons le court/moyen terme, où le pilier de la gouvernance étatique est fondamental, car elle s'analyse comme un des risques les plus matériels sur les marchés de crédit dans un horizon temporel proche. Ainsi, la condition nécessaire mais non suffisante pour qu'un pays soit considéré comme durable est qu'il dispose d'une gouvernance robuste. Cet accent mis sur la gouvernance est aligné à notre modèle ESG interne pour les entreprises.

SCORING

65 pays, plus l'Union européenne, sont évalués selon ce modèle. Chaque pays reçoit une note allant de 1 (= «risque élevé») à 5 (= «risque faible»), comme dans notre modèle ESG interne pour les entreprises.



Niveau de risque ESG à court/moyen terme par pays



Source : ODDO BHF Asset Management, 2022

MISES À JOUR

Les notations de notre modèle ESG interne pour les Souverains sont mises à jour une fois par an.



04 *Engagement* ACTIONNARIAL

ODDO BHF AM considère que l'exercice de ses droits de vote, le dialogue et l'engagement avec les entreprises font partie intégrante de sa responsabilité d'investisseur actif et de gestionnaire fiduciaire des actifs de ses clients. Ainsi, notre approche d'engagement actionnarial vise à améliorer les pratiques opérationnelles des sociétés dans lesquelles nous investissons, à accroître la transparence sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance, et à garantir une création de valeur à long terme en matière de stratégie, de gestion des risques et de gouvernance. Notre approche d'engagement actionnarial est alignée avec les principes du Code de gouvernance de l'EFAMA (EFAMA Stewardship Code).

Notre approche
D'ENGAGEMENT
ACTIONNARIAL



Sélection et priorisation DES ENGAGEMENTS

Nous priorisons l'engagement individuel auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons et dont les notations internes ESG se situent entre un niveau de risque «élevé» (1 sur 5 = «retardataires») et un niveau de risque «neutre» (3 sur 5 = «apprenants») selon notre modèle propriétaire, ou bien celles dont la notation ESG MSCI est médiocre, et/ou dont les activités peuvent faire l'objet d'une grave controverse.

Processus D'ENGAGEMENT



1 Identification des enjeux clés en termes d'engagement

Identifier les entreprises dans lesquelles nous avons investi dans une perspective de long terme et dans un contexte multi-stratégies

Définir des KPIs alignés sur :

- Les priorités des gérants de portefeuille pour la création de valeur à long-terme
- Les événements au niveau d'une entreprise et/ou d'un secteur spécifique
- Les enjeux (temporels) pour les secteurs

ÉQUIPE ESG +
GÉRANTS DE PORTEFEUILLE

2 Préparation d'entretiens avec les entreprises

Définir et communiquer l'approche pour interagir avec l'entreprise, y compris le niveau et l'expertise des contacts

Établir un processus d'engagement et de dialogue individuel et collaboratif :

- Aborder et informer sur les enjeux ESG
- Communiquer les objectifs d'engagement
- S'aligner sur les résultats souhaités

ÉQUIPE ESG

3 Dialogue entre les entreprises et parties prenantes

Fournir des mises à jour régulières sur les progrès ESG :

- Échanger sur les enjeux
- Communiquer les attentes et les résultats souhaités sur un horizon temporel réalisable
- Convenir des prochaines étapes / objectifs et éventuellement des prochaines rencontres

Participer au dialogue des parties prenantes avec d'autres investisseurs et par le biais d'organisations membres

ÉQUIPE ESG

4 Suivi et rapport des entretiens

Documenter et suivre les prochaines étapes comme convenu avec l'entreprise et autres parties prenantes

Inclure les résultats de l'engagement dans des rapports réguliers afin de garantir toute transparence sur le dialogue engagé et l'engagement actionnarial

Partager les meilleures pratiques avec des groupes d'engagement collaboratif et intégrer les enseignements d'autres experts sur l'engagement

ÉQUIPE ESG +
GÉRANTS DE PORTEFEUILLE

Source : ODDO BHF Asset Management, 2021

Notre processus d'engagement suit une démarche en quatre étapes, qui commence par l'identification de domaines de préoccupation manifestes, auxquels nous souhaitons nous attaquer en collaboration avec les équipes de gestion des investissements. Après avoir organisé une première réunion d'engagement avec l'entreprise concernée, et pris part au dialogue avec les parties prenantes, nous suivons, contrôlons et évaluons de près les résultats obtenus.

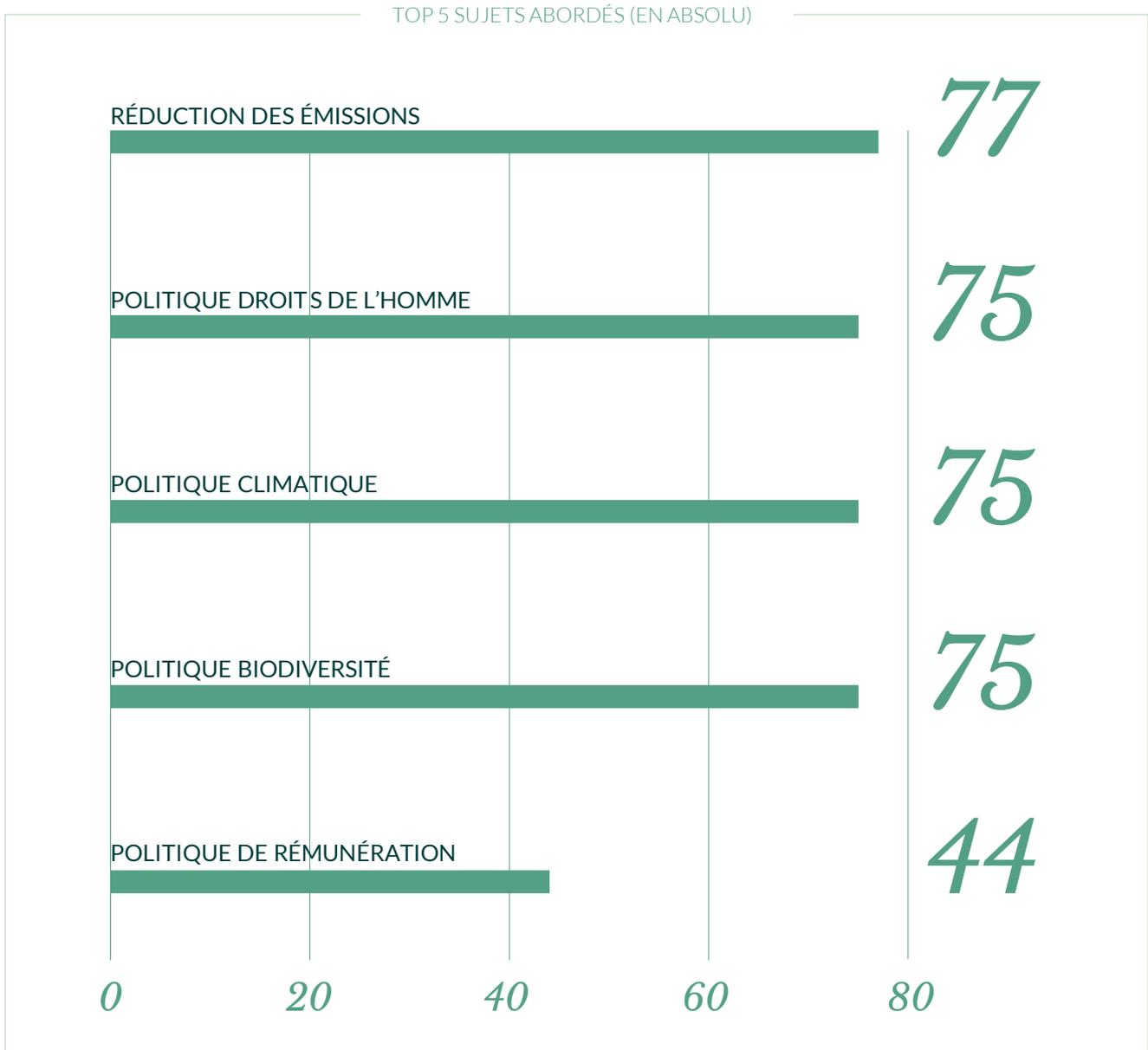
Nous considérons que notre approche a porté ses fruits si le dialogue avec un émetteur conduit à une plus grande transparence en matière ESG et/ou à une amélioration de ses pratiques dans ce domaine dans les 18 à 24 mois suivant notre première réunion.

Si nous jugeons en revanche que l'engagement a été infructueux, nos équipes de gestion et ESG peuvent alors initier un processus de remontée de l'information. Ce dernier peut conduire au lancement d'un effort d'engagement collaboratif avec d'autres investisseurs, et/ou à un vote d'opposition lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la société, et/ou à l'exclusion de l'émetteur de l'univers d'investissement ou, si une position active est déjà détenue, à un désinvestissement.

L'exercice du droit de vote et des autres droits attachés aux actions revêt une importance fondamentale pour ODDO BHF AM en tant qu'actionnaire actif. En 2021, nous avons établi une nouvelle approche et un nouveau processus de vote harmonisés à l'échelle de ODDO BHF AM. À partir de 2022, une nouvelle politique de vote climatique alimentée par l'analyse d'ISS nous permettra de mieux informer nos décisions de vote, grâce à une vision claire des risques et opportunités liés au climat pour chacune des entreprises dans lesquelles nous sommes investis (« ISS Custom Climate Model »). Pour les fonds ayant un label de finance durable, nous votons à toutes les assemblées générales (AG). Pour tous les autres, nous votons à partir d'un seuil minimum de détention de 0,05 % du capital des sociétés concernées.



Statistiques sur les dialogues MENÉS AVEC LES ENTREPRISES



2019: **66** ENTREPRISES

2020: **128** ENTREPRISES

2021: **104** ENTREPRISES



05

Changement CLIMATIQUE ET BIODIVERSITÉ

En tant qu'investisseur responsable, ODDO BHF AM estime que la communication et le reporting des risques liés au climat et à la biodiversité doivent être pleinement intégrés à une stratégie d'investissement durable, et ce également pour répondre aux exigences réglementaires fixées par l'UE. Cette intégration permet aussi à nos gérants de portefeuille d'investir plus efficacement, en évitant les flux d'investissement vers des entreprises qui ne respectent pas et ne protègent pas la biodiversité, et, par conséquent, menacent la lutte contre le réchauffement climatique et la transition écologique.



Risque CLIMATIQUE

Notre stratégie climatique suit les trois piliers fondamentaux décrits dans la section 1 « Notre approche durable ».

Depuis 2017, nous avons développé notre propre « Analyse de la Transition Énergétique » (ETA) afin de mesurer la contribution de chaque entreprise à une transition énergétique à faible intensité de carbone. Cet indicateur est calculé à partir de deux composantes : le classement du secteur dans lequel l'entreprise opère, et le score environnemental spécifique à l'entreprise attribué en utilisant notre modèle ESG.

Notre modèle interne intègre les recommandations de la TCFD, et utilise les recommandations du CDP pour obtenir une meilleure compréhension des risques liés au climat. Il implique l'examen de quatre dimensions du risque climatique, notamment la gouvernance des risques, l'évaluation de la stratégie climatique, la gestion opérationnelle du risque climatique et les objectifs quantifiables afférents. Sur cette base, nous examinons pour chaque entreprise les problématiques clés liées au risque climatique telles que le leadership en matière d'enjeux climatiques, le degré de sensibilisation des équipes dirigeantes et des conseils d'administration aux risques de transition et aux risques physiques, l'utilisation du scénario 1,5-2°C dans la planification stratégique, et, enfin, si l'entreprise a fixé des objectifs absolus scientifiquement certifiés pour la réduction des gaz à effet de serre.

Notre indicateur d'analyse DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (ETA)

Positionnement

SECTEUR

Énergies propres (ODD 7, 13)
Efficacité énergétique (ODD 7, 9, 11)
Biodiversité (ODD 6, 12, 14, 15)
Economie circulaire (ODD 11, 12)
Mobilité durable (ODD 9, 11, 13)



Bloc

ENVIRONNEMENT

Système de Management Environnemental
Opportunités environnementales
(produits et services)
Risques environnementaux (alignés TCFD)
> Gouvernance
> Evaluation stratégie climat
> Gestion des risques
> Objectifs



30%

70%

SCORE ETA /5

Risques liés À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



INTENSITÉ CARBONE

Intensité carbone (en tonnes équivalent CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires), incluant les émissions Scope 1 et Scope 2.



LA PART BRUNE

Part des revenus des entreprises en portefeuille exposés aux industries extractives de combustibles fossiles (charbon thermique, pétrole, gaz, sables bitumineux, gaz de schiste, exploration en eau profonde).



LA PART VERTE

Part des revenus des entreprises en portefeuille exposés aux solutions carbone (énergies renouvelables, mobilité verte, green building, efficacité énergétique).

Données fournies par MSCI

Depuis 2019, ODDO BHF Asset Management SAS complète ses indicateurs clés en mesurant les évaluations des risques de transition des positions en portefeuille exposées aux combustibles fossiles, la « part brune », et exposées aux solutions carbone, la « part verte », en plus de celle des indicateurs d'intensité carbone.

ODDO BHF Asset Management SAS n'a pas encore pu finaliser sa méthodologie d'analyse des risques physiques, que ce soit en interne ou via une collaboration externe. Si nos fournisseurs de données externes commencent à nous transmettre quelques données initiales, la mesure des risques reste cependant étroitement dépendante des informations fournies par les entreprises, notamment les informations sur les emplacements physiques des capacités de production, les risques liés aux fournisseurs et les chaînes de distribution.

Nous espérons que la mise en œuvre de la directive européenne sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD) conduira à une meilleure transparence quant aux risques physiques de la part des entreprises de l'UE.

Afin de réaliser des tests de comparaison sur des scénarios climatiques à long terme, ODDO BHF AM promeut l'aide collaborative fournie aux investisseurs par les plates-formes open-source, et en particulier les outils analytiques fournis par les groupes de réflexion, les ONG ainsi que les Universitaires dans ce domaine. Nous utilisons ainsi le modèle « Paris Agreement Capital Transition Assessment » (PACTA) ainsi que le modèle « Inevitable Policy Response » (IPR) sur un ensemble de fonds sélectionnés afin d'évaluer leur position sur une trajectoire de 2°C et d'anticiper les ajustements futurs nécessaires pour respecter cette trajectoire.

Dans le but de rendre obligatoire la communication additionnelle des risques liés au climat des 100 plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre, ODDO BHF AM a rejoint l'initiative Climate Action 100+ en mars 2018. Nous sommes également engagés dans la « Non-Disclosure Campaign » du CDP afin de renforcer encore davantage la transparence des entreprises sur les risques climatiques.



Risques liés À LA BIODIVERSITÉ

La diversité biologique est essentielle pour garantir la préservation des services écosystémiques indispensables au bien-être, au développement et à la croissance économique de l'humanité. La perte de biodiversité représente un risque systémique pour les investisseurs dans de nombreux secteurs, ainsi qu'une menace pour la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies.

Nous avons ainsi défini deux listes d'exclusions afin de mieux gérer notre exposition aux risques croissants liés à la biodiversité :

1 La première liste d'exclusions concerne le secteur de l'huile de palme, où notre équipe ESG examine précisément la véracité et la matérialité des controverses. Cette liste regroupe les entreprises qui ne disposent pas de procédures et d'outils fiables pour contrôler la production d'huile de palme, qui contribuent à la déforestation à grande échelle sans fournir de compensation environnementale, qui s'approprient illégalement les terres des communautés locales ou qui ne respectent pas les droits fondamentaux des travailleurs.

2 La deuxième liste concerne les entreprises qui ont un historique d'impacts négatifs forts et avérés et de controverses liés à l'environnement, et qui n'ont pas mis en place de stratégie claire et crédible pour préserver et protéger la biodiversité. Il s'agit par exemple des entreprises dont les produits chimiques peuvent avoir une incidence majeure sur la pollution et la dégradation des écosystèmes : cours d'eau, forêts, sols et espèces vivantes.

Notre modèle de notation interne comprend déjà certains critères permettant de mieux évaluer les risques liés à la biodiversité, notamment le capital naturel, la pollution et les déchets, l'utilisation des sols, le stress hydrique et les déchets toxiques. Toutefois, des améliorations sont encore possibles, en termes de données et d'informations qui devront être plus approfondies dans ce domaine. C'est pourquoi nous sommes récemment devenus signataires du Finance for Biodiversity Pledge, membres de la fondation Finance for Biodiversity et observateurs de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD). Ces engagements nous permettent de suivre et de contribuer à l'évolution des cadres méthodologiques de la gestion des risques liés à la biodiversité, d'inciter les entreprises à réduire leur empreinte écologique négative, et de participer à la protection, la préservation et la régénération de la biodiversité. Nous espérons que la mise en œuvre de la directive européenne sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD) permettra à ces dernières de mettre davantage l'accent sur leur empreinte écologique et sur les mesures qu'elles prennent pour protéger l'environnement.



06

Reporting et
TRANSPARENCE

Synthèse des documents publiés par ODDO BHF AM relatifs aux sujets de durabilité.

Document	Champ d'application	Description
Rapport annuel PRI	ODDO BHF AM	Le rapport de transparence sur l'investissement responsable (IR) permet aux signataires de faire preuve de transparence sur leurs activités d'IR et de faciliter le dialogue entre les investisseurs et leurs clients, leurs bénéficiaires et les autres parties prenantes.
Article 173 (§ VI) de la loi française relative à la transition énergétique pour la croissance verte	ODDO BHF AM SAS	Définition des obligations d'information qui s'imposent aux investisseurs institutionnels concernant leur transparence en matière d'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs opérations d'investissement.
Les bases de l'investissement durable	ODDO BHF AM	Description générale de l'investissement durable, et notamment le développement durable, l'investissement durable, les principales approches de l'investissement durable, l'urgence climatique, les labels, la performance financière et durable, ainsi que l'approche RSE de ODDO BHF et nos solutions d'investissement.
Politique d'exclusion	ODDO BHF AM	Règles d'investissement couvrant une série d'activités controversées dans différents secteurs et de pratiques contraires aux principales normes et conventions internationales.
L'approche de ODDO BHF AM en matière de changement climatique	ODDO BHF AM	Description de notre approche et de nos engagements en matière de changement climatique.
Nos solutions d'investissement durable	ODDO BHF AM	Description de nos fonds durables et de la manière dont nous mettons notre méthodologie ESG propriétaire au service de la gestion durable des actifs.
Déclaration des principaux impacts négatifs	ODDO BHF AM	Description de la prise en compte des principaux impacts négatifs (« Principal Adverse Impact – PAI ») au niveau des produits.
Politique d'engagement actionnarial	ODDO BHF AM	Définition de notre approche en matière de dialogue avec les entreprises détenues dans nos portefeuilles, et notamment l'exercice de nos droits de vote et des autres droits attachés aux actions, les principes de notre politique de vote, la coopération avec les autres actionnaires, la communication avec les parties prenantes, et la prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels.

Document	Champ d'application	Description
Rapport d'engagement actionnarial	ODDO BHF AM	Rapport sur nos dialogues et nos engagements avec les entreprises, et nos statistiques annuelles de vote.
Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)	ODDO BHF AM	Documents réglementaires requis par la réglementation européenne (classification SFDR, politique de risque de durabilité SFDR (art. 3), transparence des impacts négatifs sur la durabilité (art. 4)).
Investissement durable – L'approche de ODDO BHF Asset Management	ODDO BHF AM	Description de notre approche et de nos engagements en matière d'investissement durable.
Rapport sur le développement durable	Fonds	Rapport mensuel des fonds pour lesquels nous intégrons des critères ESG dans le processus d'investissement, présentant une synthèse de tous les aspects ESG pris en compte.
Codes de transparence	Fonds	Document réglementaire exigé pour chaque fonds candidat au label ISR français et au label Greenfin français, présentant une revue complète de la stratégie durable du gestionnaire d'actifs et du fonds. Chez ODDO BHF AM, nous avons décidé, pour des raisons d'homogénéité, d'établir un code de transparence pour chaque fonds candidat à un label.
Livres blancs	ODDO BHF AM	Différentes publications sur les principaux thèmes liés à la durabilité tels que le climat, le capital humain, la transition écologique, la biodiversité, et ce conformément à notre stratégie durable.

Source : ODDO BHF Asset Management,

- *Tous les documents dont le champ d'application correspond à « ODDO BHF AM » ou à « ODDO BHF AM SAS » peuvent être consultés sur notre page Internet consacrée aux investissements durables : https://am.oddo-bhf.com/france/fr/investisseur_professionnel/ad/investissement_durable/1339/publication/1380*
- *La politique et les rapports d'engagement actionnarial peuvent être consultés sur notre page Internet détaillant nos Informations réglementaires : https://am.oddo-bhf.com/france/fr/investisseur_professionnel/infos_reglementaire*
- *Tous les documents dont le champ d'application correspond à « Fonds » peuvent être consultés sur notre page Internet consacrée aux fonds, après avoir sélectionné le fonds souhaité : https://am.oddo-bhf.com/france/en/professional_investor/fundspage*





Politique de BONNE GOUVERNANCE

Grâce à notre expérience de longue date en matière de recherche sur la gouvernance d'entreprise, nous avons défini une politique de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous sommes convaincus qu'une mauvaise gouvernance constitue un risque majeur pour la bonne exécution de la stratégie d'une entreprise, et par là même un facteur potentiel de destruction de valeur à moyen et long terme.

Les principes suivants, qui garantissent une gouvernance appropriée, doivent être appliqués par toutes les entreprises. Ils permettent de renforcer leur valeur et de garantir un meilleur alignement avec les intérêts de leurs actionnaires.

Principes de base DE GOUVERNANCE

Chez ODDO BHF Asset Management, nous attendons des entreprises dans lesquelles nous investissons qu'elles présentent les caractéristiques suivantes :

RESPONSABILITÉ

Les entreprises doivent se montrer ouvertement responsables de leurs actions et de leurs effets sur leurs collaborateurs, leurs parties prenantes et leurs communautés au sens large. Elles prouvent ainsi qu'elles remplissent correctement leurs obligations, et que leurs responsabilités ont été utilisées à des fins adéquates. Nous sommes fermement convaincus que le sens des responsabilités est essentiel pour réaliser des progrès constants permettant des changements positifs.

ÉQUITÉ

Les entreprises doivent donner le droit à leurs collaborateurs, à leurs parties prenantes, y compris leurs actionnaires, et à leurs communautés au sens large de bénéficier d'un traitement équitable afin que chacun puisse exprimer quelconque problématique qui doit être revue par les organes de gouvernance de l'entreprise, mais aussi afin de créer un environnement inclusif où chacun est estimé à sa juste valeur. Par conséquent, le risque d'éventuels conflits d'intérêts négatifs à venir se trouve réduit.

TRAÇABILITÉ ET TRANSPARENCE DE LA COMMUNICATION

Les entreprises doivent faire preuve d'un engagement fort pour fournir des informations claires et factuelles, et communiquer sur les sujets importants. Au-delà du respect de la réglementation, cette attitude conforte la confiance des parties prenantes dans la prise de décision et la gestion des sociétés, un élément qui s'avère essentiel pour financer la croissance future.

OUVERTURE AU DIALOGUE ET PROMPTITUDE À L'AMÉLIORATION

Les entreprises doivent se montrer disposées à échanger et à remettre en question leurs pratiques. Recevoir des feedbacks externes peut les aider à corriger leurs erreurs et à éviter de futurs écueils, tout en créant une dynamique interne positive face aux défis.

Évaluation de LA BONNE GOUVERNANCE

Dans notre processus de décision d'investissement, nous mettons l'accent sur la gouvernance car nous estimons que ce critère est impératif pour garantir des fondamentaux financiers solides. Les indicateurs clés de performance ci-dessous sont notamment retenus dans nos analyses :

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un bon indicateur du degré d'alignement des stratégies des entreprises sur les enjeux durables est leur positionnement vis-à-vis du Pacte mondial des Nations Unies.

En s'engageant à respecter les dix principes relatifs aux droits humains, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption, une entreprise envoie un signal positif témoignant d'une ambition forte en faveur d'un écosystème financier orienté vers le long terme. Nous vérifions également si les entreprises ont mis en œuvre une politique de durabilité ou ont défini des objectifs en la matière. Si c'est le cas, nous analysons plus en détail les moyens mis en place pour les atteindre, où s'en situe la responsabilité et s'il y a un alignement avec la rémunération de l'équipe dirigeante.

QUALITÉ DE L'ÉQUIPE DIRIGEANTE

La qualité de l'équipe dirigeante est un point essentiel pour garantir l'efficacité de l'entreprise et permettre des améliorations constantes en son sein. Plus cette qualité est élevée, plus l'entreprise est intègre et fiable dans la réalisation de ses objectifs. Pour en déterminer le niveau, les différentes couches de la structure de gouvernance doivent être analysées, y compris le profil, la fiabilité, la vision du directeur général, ainsi que la composition et le fonctionnement du comité de direction globale. Nous cherchons in fine à mieux comprendre l'organisation et à déterminer le degré de diversité cognitive de l'équipe dirigeante, qui favorise la créativité et l'innovation, tout en évaluant la façon dont elle gère les situations difficiles et les controverses.

CORPORATE GOVERNANCE

Afin d'évaluer la gouvernance d'une entreprise, nous examinons tout d'abord la structure de son actionnariat car elle livre des informations précieuses sur l'alignement des intérêts des actionnaires avec ceux de l'entreprise. Nous analysons ensuite les droits de vote pour mieux juger du pouvoir qui est donné aux actionnaires de voter sur les décisions importantes concernant la société.

Nous mettons l'accent sur l'indépendance des différents organes et comités de gestion, afin d'éviter les conflits d'intérêts et d'assurer une exécution plus objective et efficace de la stratégie. Pour parvenir à une vision claire de cette stratégie, l'accessibilité des dirigeants est essentielle pour que nous puissions entamer un dialogue et aborder les problèmes qui peuvent se présenter.

La structure de la rémunération est également étudiée afin de vérifier sa cohérence, qui est un élément majeur de l'équité pratiquée par l'entreprise. Le ratio salarial donne un premier aperçu de la répartition des salaires mais doit être interprété avec prudence en tenant compte d'autres facteurs tels que la taille, l'implantation géographique ou le secteur d'activité de la société. Nous estimons que les collaborateurs et les dirigeants doivent être rémunérés de manière appropriée en fonction de leurs performances, de leur expérience et des exigences de leurs postes.

Le niveau de transparence est donc déterminant car il permet aux parties prenantes externes d'accéder à un niveau de détails plus élevé, qui leur permet de mieux juger de la qualité de la gouvernance de l'entreprise.



ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Les entreprises dans lesquelles nous investissons doivent agir de manière responsable et adhérer à une éthique saine des affaires ; pour en juger, nous analysons leur historique d'incidents, ainsi que les mesures de protection, les organes de contrôle et les mesures correctives qu'elles ont mis en place. Nous prenons notamment en compte les thèmes suivants dans cette analyse : gestion des pratiques anticoncurrentielles, gestion de la fraude, transparence fiscale, ou encore exposition au risque de corruption. Il est attendu que les entreprises aient pris position sur ces questions et proposent des solutions claires et éprouvées pour réduire ces risques.

L'équipe de recherche ESG travaille en étroite collaboration avec les équipes de gestion des fonds et/ou les analystes pour évaluer la structure de gouvernance. Cette approche permet de capitaliser sur les rencontres régulières qui ont lieu entre les gérants de fonds et les entreprises.

Par conséquent, il s'agit d'une approche « bottom-up » impliquant les experts ESG, l'équipe de gestion du fonds et les prestataires externes qui fournissent les données quantitatives : nous obtenons ainsi une vue d'ensemble de chaque entreprise, dans laquelle la gouvernance doit pouvoir être évaluée de façon positive.

Les sources de données externes suivantes sont utilisées dans le cadre de nos analyses internes :

- Publications des entreprises (rapports, présentations).
- Fournisseurs externes de recherche ESG (MSCI², ISS³, CDP⁴).
- Fournisseurs externes de données financières et non-financières brutes (Bloomberg, FactSet).
- Rapports spécialisés produits par des courtiers (recherche thématique).
- Autres sources (rapports d'ONG, publications académiques).

Lors de l'analyse ESG des petites et moyennes capitalisations, il est plus important de collecter les données en interne car les fournisseurs de données externes n'offrent pas une couverture exhaustive de cet univers d'investissement.

Les mises à jour sont effectuées chaque fois que les gérants de fonds et les analystes ESG rencontrent l'entreprise en question.

Les controverses sont au cœur de notre modèle interne ou externe d'analyse ESG. L'apparition d'une controverse « élevée » ou « grave » concernant une société du portefeuille n'entraînera pas systématiquement l'exclusion de cette société, mais elle déclenche un dialogue actif entre l'équipe de gestion du fonds, l'équipe de recherche ESG et l'entreprise en question. Les controverses sont examinées lors des réunions trimestrielles de notre comité ESG, qui est chargé d'organiser le dialogue et l'engagement avec les entreprises sur les sujets liés à la durabilité.

² <https://www.msci.com/>

³ *Institutional Shareholder Service*, www.issgovernance.com

⁴ *Carbon Disclosure Project*, www.cdp.net.





Lexique

Engagement ACTIONNARIAL

CONCEPT

Engagement actionnarial

Il se définit comme l'utilisation des droits et de la position octroyés par la détention de titres d'une entreprise, pour influencer les activités ou le comportement de cette dernière. Les deux outils permettant d'atteindre cet objectif sont le vote (pour les actions cotées) et l'engagement. Le vote désigne l'exercice des droits de vote sur les résolutions de la direction et/ou des actionnaires de l'entreprise afin d'exprimer explicitement sa position lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) de la société concernée. L'engagement peut se faire individuellement ou en collaboration. L'engagement individuel vise à maintenir un dialogue régulier avec l'entreprise sur des sujets liés à la durabilité, et à suivre leurs progrès pour améliorer les pratiques et la transparence de la société dans ce domaine. L'engagement collaboratif relève de groupes d'investisseurs travaillant conjointement, avec ou sans l'implication d'un réseau d'investisseurs formel ou d'autres organisations officiellement constituées, afin d'exercer une pression accrue sur les problématiques liées à la durabilité au sein de l'entreprise.

FURNISSEUR DE DONNÉES

ISS

Prestataire de vote par procuration, dont les services permettent de gérer l'ensemble du processus de vote.

Transition CLIMATIQUE

INITIATIVES COLLABORATIVES

CDP

Organisme caritatif à but non lucratif qui gère un système mondial de communication sur des données environnementales au bénéfice des investisseurs, des entreprises, des villes, des États et des régions.

Climate Action 100+

Initiative menée par des investisseurs et ciblant 167 entreprises représentant 80 % des émissions de GES du secteur industriel mondial ; l'objectif de cette initiative est de coordonner les efforts d'engagement des investisseurs afin de s'assurer que les entreprises ciblées modifient leurs stratégies pour s'aligner sur une trajectoire de 1,5°.

Groupe de travail sur les informations financières liées au climat (« Taskforce for Climate-Related Financial Disclosure », ou « TCFD »)

Le groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD) a pour objectif de fournir aux entreprises et aux investisseurs un cadre harmonisé et complet pour leurs rapports sur les risques climatiques.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Trajectoire 1,5-2°C

Les scientifiques du GIEC estiment qu'un réchauffement planétaire supérieur à +1,5°C de la température moyenne de la Terre d'ici 2100 (par rapport aux niveaux préindustriels) provoquerait des vagues de chaleur mortelles, une augmentation de la fréquence et de la puissance des catastrophes naturelles, une explosion de la pauvreté ainsi que des dommages irréversibles aux écosystèmes. Selon le GIEC, il est nécessaire de réduire de moitié les émissions mondiales de combustibles fossiles d'ici à 2030 afin d'éviter ce tournant dramatique.

COP26

Tenue en novembre 2021 à Glasgow, l'objectif de cette COP est de renforcer les engagements des pays en faveur d'une économie à faible émission de carbone.

Accord de Paris / COP21

L'Accord de Paris (2015) est une déclaration d'intention adoptée par la quasi-totalité des pays du monde, qui se sont engagés à soumettre régulièrement des objectifs de réduction des émissions de GES afin de limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels.

Transition ÉCOLOGIQUE

INITIATIVES COLLABORATIVES

Fondation Finance for Biodiversity

Cette fondation est constituée des signataires de l'engagement « Finance for Biodiversity » et a pour objectifs de coordonner les efforts d'engagement en faveur de la biodiversité, de contribuer à l'élaboration d'un cadre pour la communication financière en matière de biodiversité et d'accroître la coopération et la transparence sur le sujet.

Finance for Biodiversity Pledge

Lancé en septembre 2020, cet engagement a été signé jusqu'à présent par 84 institutions financières appelant les dirigeants mondiaux à restaurer et à préserver la biodiversité avant la COP15, et promettant d'augmenter leur engagement avec les entreprises ainsi que les efforts de reporting sur le sujet.

Taskforce for Nature-Related Financial Disclosures (TNFD)

La « Taskforce on Nature-related Financial Disclosure », lancée en 2021, a pour but de fournir aux entreprises et aux investisseurs un cadre harmonisé et complet pour leur reporting sur les risques liés à la biodiversité (vient en parallèle de la TCFD relative au climat).

LABELLISATIONS

Label FNG

Label allemand de durabilité (les exclusions sont formulées sur des bases environnementales et éthiques).

<https://fng-siegel.org/>

Label Greenfin

Label français axé sur la nature / l'environnement (les exclusions sont formulées sur des bases environnementales, la communication sur la « part verte » et la transparence en matière d'intégration ESG et d'effets positifs).

www.ecologie.gouv.fr/label-greenfin

Label ISR

Label français relatif à la durabilité (l'accent est mis sur la transparence, et 20 % de l'univers d'investissement se trouvent exclus). www.lelabelisr.fr/

Label « Towards Sustainability » (Febelfin)

Label belge de durabilité (les exclusions sont formulées sur des bases environnementales et éthiques).

<https://towardsustainability.be/>

Approches liées À LA DURABILITÉ

CONCEPTS

« Best-in-class »

L'approche dite « Best-in-class » repose sur une analyse approfondie des facteurs ESG d'une entreprise afin de la comparer à l'ensemble du secteur d'investissement auquel elle appartient.

« Best-efforts »

L'approche dite « Best-efforts » consiste à investir dans des entreprises démontrant des progrès visibles en termes de stratégie de développement durable, indépendamment de leur notation ESG.

« Best-in-universe »

L'approche dite « Best-in-universe » repose sur une analyse approfondie des facteurs ESG d'une entreprise afin de la comparer à l'ensemble de son univers d'investissement.

Exclusion

Cette approche consiste à exclure un émetteur sur la base des résultats de l'analyse ESG interne correspondante, et/ou de la politique d'exclusion de la société de gestion.

Exclusions

CONCEPTS

Gaz et pétrole conventionnels

Le pétrole brut et le gaz qui sont obtenus par des méthodes traditionnelles, c'est-à-dire par extraction via un puits vertical.

Armes conventionnelles

Armes de guerre qui respectent les conventions internationales régissant la guerre.

OGM

Organismes (animaux, plantes, champignons, micro-organismes) dont le matériel génétique a été modifié d'une manière non naturelle, afin de lui conférer une ou plusieurs caractéristiques recherchées.

Pétrole et gaz non conventionnels

Le pétrole brut et le gaz obtenus par des méthodes autres que l'extraction traditionnelle par puits vertical, notamment le pétrole et le gaz de schiste, les sables bitumineux, le forage directionnel et la fracturation.

Armes non conventionnelles

Armes spécifiques pouvant causer une destruction massive, qui ont été définies par des accords internationaux tels que la Convention ratifiée à Paris en 1993, le Traité d'Ottawa en 1999, la Convention d'Oslo en 2008.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Pacte mondial des Nations Unies (UNGCI)

Le Pacte mondial des Nations Unies est une initiative des Nations Unies visant à encourager les entreprises du monde entier à adopter des politiques durables et socialement responsables, et à rendre compte de leur mise en œuvre. Le Pacte mondial des Nations Unies est un cadre fondé sur dix principes s'appliquant aux entreprises, énoncés dans les domaines des droits humains, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. L'initiative rassemble 13 000 entreprises participantes ainsi que d'autres parties prenantes dans plus de 170 pays, avec deux objectifs : « intégrer les dix principes dans les activités des entreprises à travers le monde » et « catalyser les actions en faveur d'objectifs plus larges des Nations Unies, tels que les objectifs de développement durable (ODD) ».

Objectifs de développement durable (ODD)

Les objectifs de développement durable des Nations Unies regroupent 17 objectifs mondiaux interdépendants définis par les Nations Unies. Les ODD couvrent un large éventail d'enjeux de développement social, tels que la pauvreté, la faim, la santé, l'éducation, le changement climatique, l'égalité des sexes, l'eau, l'assainissement, l'énergie, l'environnement et la justice sociale. Le 25 septembre 2015, les 193 pays de l'Assemblée générale des Nations Unies ont adopté le Programme de développement 2030 intitulé « Transformer notre monde: l'Agenda 2030 pour le développement durable ».

Transition

JUSTE

CONCEPT

Transition juste

Le concept de « transition juste » vise à garantir que la transition vers une économie à faible intensité de carbone / la neutralité climatique se déroule d'une manière socialement acceptable, en fournissant assistance et financement aux populations vulnérables.

INITIATIVES COLLABORATIVES

F4T – Coalition pour une transition juste

Lancée en juin 2021, la Coalition pour une transition juste est la première coalition mondiale d'engagement d'investisseurs en faveur d'une transition juste.

Finance for Tomorrow (F4T)

Une initiative prise par Paris Europlace en matière de durabilité, F4T a pour ambition de faire de la place parisienne un leader de la finance durable en renforçant les synergies public-privé.

World Benchmarking Alliance

L'alliance fournit aux responsables politiques, aux investisseurs et aux entreprises des benchmarks et des indicateurs permettant d'évaluer les performances des entreprises en matière d'ODD.

Cadre

EXIGENCES EN MATIÈRE D'INFORMATIONS

Règlement SFDR

Entré en vigueur le 10 mars 2021, le règlement 2019/2088 relatif à « la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers » (« Sustainability Disclosure in the Financial Services Sector », ou « SFDR ») vise à apporter plus de transparence en matière de responsabilité environnementale et sociale au sein des marchés financiers par la publication d'informations de durabilité sur les produits financiers (intégration des risques de durabilité et des impacts négatifs). Ses objectifs sont d'assurer un alignement entre les documents commerciaux et la réalité des pratiques, de garantir la comparabilité des produits et d'orienter les investissements privés vers des investissements plus responsables. Cette réglementation s'applique au niveau des entités (sociétés de gestion, sociétés d'investissement, conseillers financiers) et au niveau des produits, en classant tous les produits en fonction de leurs caractéristiques.

Fonds Art. 6

Classification SFDR : produits financiers qui n'intègrent aucun type de durabilité dans le processus d'investissement et qui pourraient comprendre des actions actuellement exclues par les fonds ESG.

Fonds Art. 8

Classification SFDR : produits financiers qui favorisent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition toutefois que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance.

Fonds Art. 9

Classification SFDR : produits financiers qui ont un objectif clair d'investissement durable (environnemental ou social), qui sont liés à un indice de référence, et qui prennent en compte le principe « Do Not Significant Harm » relatif à l'incidence des décisions et des conseils d'investissement qui ont des effets négatifs sur les facteurs de durabilité.

TRANSPOSITION DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE ET DES IMPÉRATIFS DE NEUTRALITÉ CLIMATIQUE DANS LES LÉGISLATIONS NATIONALES

Art. 173

S'inscrivant dans le cadre de la loi française TECV (« Transition énergétique pour la croissance verte ») adoptée en 2015, il rend obligatoire pour les investisseurs institutionnels (y compris les gestionnaires d'actifs) de communiquer et de rapporter sur la manière dont ils prennent en compte les risques climatiques et intègrent l'ESG dans leurs processus d'investissement ; ces investisseurs doivent également communiquer sur la « part verte » de leurs portefeuilles et la manière dont ils contribuent à la transition écologique.

Art. 29

Inscrit dans la loi française « Énergie-Climat » adoptée en mai 2021, cet article est la transposition du règlement européen sur les exigences de reporting concernant les risques ESG et climatiques pour les investisseurs institutionnels (y compris les gestionnaires d'actifs), tout en intégrant également quelques critères portant sur la biodiversité. L'art. 29, également appelé Décret 29, est destiné à remplacer l'art. 173.

Loi Climat & Résilience

Loi française adoptée en juillet 2021, axée sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le transport durable, la production alimentaire durable et les régimes alimentaires sains, la limitation de la conversion des terres, etc.

DISCLAIMER

Bien que ODDO BHF Asset Management et ses fournisseurs d'informations, y compris, sans limitation, MSCI ESG Research LLC et ses sociétés affiliées (les « Parties ESG »), obtiennent des informations (les « Informations ») de sources qu'ils considèrent comme fiables, aucune des Parties ESG ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des données contenues dans le présent document et décline expressément toute garantie expresse ou implicite, y compris celles de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier. Les Informations ne peuvent être utilisées que pour votre usage interne, ne peuvent être reproduites ou rediffusées sous quelque forme que ce soit et ne peuvent être utilisées comme base ou composante de tout instrument ou produit financier ou indice. En outre, aucune des informations ne peut en soi être utilisée pour déterminer quels titres acheter ou vendre ou quand les acheter ou les vendre. Aucune des Parties ESG n'est responsable des erreurs ou omissions liées aux données contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou autres (y compris les pertes de bénéfices), même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.

©2020 MSCI ESG Research LLC. Reproduit avec autorisation.

ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS (FRANCE)

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° d'agrément GP99011. SAS au capital de 21 500 000€. RCS 340 902 857 Paris.
12 boulevard de la Madeleine – 75440 Paris Cedex 09 France
Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 – am.oddo-bhf.com

ODDO BHF ASSET MANAGEMENT GMBH (ALLEMAGNE)

Registre du commerce : HRB 11971 tribunal local de Düsseldorf –
Réglementée et supervisée par : Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht («BaFin»)-
Numéro d'identification TVA (Ust-Id-Nr.) : DE 153 144878
Herzogstrasse 15 – 40217 Düsseldorf – Tél. : +49 211 23924 01 Bockenheimer
Landstrasse 10 – 60323 Frankfurt am Main
Tél. : +49 (0)69 920 50-0 – am.oddo-bhf.com

ODDO BHF ASSET MANAGEMENT LUX (LUXEMBOURG)

Société de Gestion de Portefeuille agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Registre du commerce: B 29891
6, rue Gabriel Lippmann – L-5365 Munsbach, Luxembourg
Tél: +352 45 76 76 1 – am.oddo-bhf.com

METROPOLE GESTION (FRANCE)

Société anonyme au capital de 1.200.000 € – SGP 02/026 – RCS PARIS B 442 661 195 – APE 6630Z
TVA Intracommunautaire FR 53442661195
12, Boulevard de la Madeleine – 75009 PARIS
Tél: (33) 1 58 71 17 00 – Fax: (33) 1 58 71 17 93
metropoleg@metropolegestion.fr – www.metropolegestion.com



ODDO BHF
ASSET MANAGEMENT